

COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS
Extrait n° 26-07-02

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS
DU 29 JUIN 2026

Rappel du nombre de délégués en exercice	42	
Quorum	22	
Nombre de titulaires présents	32	(a)
Nombre de suppléants présents (en lieu et place d'un titulaire)	7	(b)
Nombre de procurations	1	(c)
Soit un total de votants potentiels de	40	(a+b+c)

Objet <u>Demande de subvention TELLOJE</u> <u>2026-2028</u>

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : MOSCATO PASCAL (Bazailles)- PAYO M (BEUVEILLE)- A OLLINGER (BEUVEILLE)-P GRETHEN (CHARENCEY)- BROUILLARD R (COLMEY)- BAESTLE JENGES L (EPIEZ)- JL THOMAS (FRESNOIS)- G. BIANCHI (Grand-Failly)- J THOMAS (HAN DEVANT PIERREPONT)- JP JACQUE (LONGUYON) – C PERCHERON (LONGUYON)- E LAHURE (LONGUYON)- SAILLET J(LONGUYON)- FOULON N (LONGUYON)- WOJCIK JL (LONGUYON)-POLLRATZKY M (LONGUYON)- PIEDFER D (LONGUYON)- CAILLARD E (LONGUYON)- HOUSSEON L (LONGUYON)- AM TROMBINI(LONGUYON)-DEVAUX T (Longuyon)- COLLIGNON (Longuyon) BIZOT H (LONGUYON)-PIERRET JJ (MONTIGNY SUR CHIERS)- CASAVECCHIA A (OTHE) - Eddy JIRKOVSKY (Petit Faily)-M FAIETA (PIERREPONT) - R SAUNIER (SAINT PANCRE)-R JENNESSON (Saint Supplet)-- B GOFFARD (VILLERS LA CHEVRE)- GILLARDIN E (VILLERS LE ROND)- E HEIL (VIVIERS SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : PANCHOUT Christa (BASLIEUX)-ROUQUETTE Marion (BOISMONT)-BEAUFORT Angéline (DONCOURT LES LONGUYON)- SEBAA Djemal (TELLANCOURT)- THETIOT CARINE (VILLE AU MONTOIS) - COLLOT JESSICA (VILLE HOUDLEMONT)- DEFOSSÉ DENIS (VILLETTE) -

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : MOINEAUX James (PIERREPONT) à JIRKOVSKY Eddy (PETIT FAILLY)

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée le 06/07/2026, que la convocation du Conseil avait été faite le 23/06/2026

Le président,

A l'appel des candidatures, D PIEDFER, déléguée communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

Afin de renforcer sa politique volontariste en faveur du logement pour tous, T2L souhaite développer des actions en direction des jeunes rencontrant des difficultés d'accès et de maintien à un logement.

Depuis plusieurs années, l'association **TELLOJE** a développé un savoir-faire dans ce domaine et T2L a souhaité développer un partenariat visant à améliorer l'accès des jeunes à un logement.

L'association s'est fixée comme objectifs de mettre en place sur le territoire T2L:

- un accueil, une information et une orientation des jeunes vers l'accès ou le maintien dans le logement,
- un accompagnement personnalisé dans les démarches administratives, financières et sociales,
- une prospection locative en captant et en développant une offre adaptée au public concerné. Il s'agit de développer des solutions de logement temporaire ou de courte durée dédié aux jeunes en mobilité (les apprentis, les jeunes travailleurs, les stagiaires...) ainsi que des nouvelles formes d'habitat (colocation, logement intergénérationnel, chambre chez l'habitant...).
- une médiation locative en facilitant les relations entre bailleurs et demandeurs,
- une expertise sur la question du logement des jeunes en observant l'offre et la demande, en étant force de proposition sur des dispositifs à mettre en place et les évolutions à envisager,
- un réseau d'acteurs locaux intéressés à la question du logement des jeunes.

Les actions s'adressent à tous les jeunes de 18 à 30 ans du territoire, quelle que soit leur situation familiale, sans distinction de sexe ou de statut social, qu'ils soient étudiants, en formation, demandeurs d'emploi ou salariés.

La participation de la T2L s'élève depuis 2 ans à 4000 € par an.

La convention en cours a été établie pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 30 AOUT 2026.

L'association présente son bilan 2025 et précise ses modalités de fonctionnement. Telloje est partenaire des 4 communautés de communes du Pays haut et des bailleurs sociaux MMH, BATIGERE, VIVEST, NEOLIA ou encore OHS.

Elle sollicite à nouveau la T2L afin d'obtenir une subvention et de renouveler sa convention pour 2 années jusqu'au 30/08/2028.

Le Conseil Communautaire,

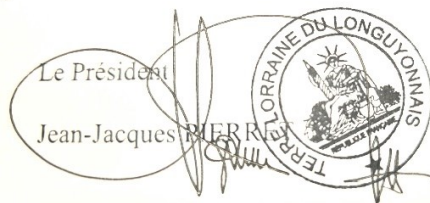
Après avoir délibéré

A l'unanimité,

DECIDE l'octroi d'une subvention d'un montant de 4000€ et autorise le président à signer la convention pour les années 2026, 2027, et 2028

Fait à LONGUYON le 06/07/2026

Le Président
Jean-Jacques PIERRE



Le sceau officiel du Territoire de Longuyonnais est visible à droite, avec l'inscription "LE TERRITOIRE DE LONGUYONNAIS" et un blason central.